

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 35ème RALLYE REGIONAL DU FLORIVAL

### Samedi 4 Avril 2020

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 10 février 2020.....  
Ouverture des engagements : Lundi 10 février 2020 .....  
Clôture des engagements : Lundi 23 mars 2020.....  
Parution du road-book : Samedi 28 mars 2020 : Garage de la Vallée - Gunsbach .....  
Vendredi 3 avril 2020 : Garage de la Vallée – Gunsbach .....  
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 28 mars 2020 de 9h à 19h.....  
et le vendredi 3 avril 2020 de 9h à 19h.....  
Vérifications Administratives : Vendredi 3 avril 2020 de 18h à 21h parking Mahle Behr à Rouffach .....  
Samedi 4 avril de 7h à 9h parking Mahle Behr à Rouffach.....  
Vérifications Techniques : Vendredi 3 avril 2020 de 18h15 à 21h15 parking Mahle Behr à Rouffach .....  
Samedi 4 avril de 7h15 à 9h15 parking Mahle Behr à Rouffach .....  
Heure de mise en place du parc de départ Samedi 4 avril de 6h30 à 10h30 parking Mahle Behr à Rouffach  
1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Samedi 4 avril 2020 Ancien Hotel de ville Rouffach à 9h .....  
Publication des équipages admis au départ : Samedi 4 avril 2020 Parking Mahle Behr à 9h45.....  
Briefing écrit des pilotes remis lors des vérifications administratives le Samedi 4 avril 2020  
Départ de : Rouffach parking Mahle Behr samedi 4 avril à 10h .....  
Publication des résultats partiels : Parc de Regroupement/Assistance Parking Mahle Behr à Rouffach .....  
Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent Parking Mahle Behr à 17h54 .....  
Vérifications finales : Garage de la Vallée – 20 rue du Muhlele – 68140 GUNSBACH .....  
Publication des résultats du rallye : Samedi 4 avril 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent .....  
Remise des prix : Samedi 4 avril 2020 – Parking Mahle Behr .....  
**La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du Parc Fermé d'Arrivée .....**

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la « Plaine de l'III », en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre de Rouffach organisent le :

#### 35ème RALLYE REGIONAL DU FLORIVAL

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le numéro 1 en date du 02/01/2020

Et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 34 en date du 02/01/2020

#### Comité d'Organisation

Président : Gérard WINKLER .....  
Membres : Tous les membres de l'Ecurie Sport Auto Lefebvre .....  
Secrétariat du Rallye : ASA Plaine de l'III – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ .....  
Téléphone : 03.89.76.28.25 .....  
Permanence du Rallye : ancien Hôtel de ville de Rouffach  
Téléphone : 06.87.14.63.88 .....  
Date, horaire : Samedi 4 avril 2020 de 6h à la fin du rallye .....

#### Organisateur technique

Nom : ECURIE LEFEBVRE  
Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### 1.1P.OFFICIELS

Commissaires sportifs :	- Président	M. Michel LEONATE	licence n°	
	- Membre	M. Gabriel GIANOLIO	licence n°	7760
	- Membre	M. Albert SCHAERRER ?	licence n°	1561
Directeur de Course :		M. Charly ZUMSTEG	licence n°	166987
Directeurs de Course Adjoints :		M. Matthieu BERST ??	licence n°	
		M. Thierry STOECKLE	licence n°	3500

Directeurs de Course délégués aux ES	M. Franck MADER	licence n°	3294
Adjoint aux Directeurs de Course délégués aux ES	M. Jean Jacques SICHLER	licence n°	
	M. Jean Paul LUTTRINGER	licence n°	
Médecins urgentistes:	Dr Michel WIEDENKELLER		
Commissaire Technique Responsable :	M. Vincent ANGELINI	licence n°	206030
Commissaires Techniques	M. Daniel HAEFFELIN	licence n°	12679
	M. Denis DERCHE	licence n°	
	M. Michel SALTZMANN	licence n°	
Chargés des Relations avec les Concurrents :	M. Fabienne SCHOLLER	licence n°	
Responsable des Commissaires de Route :	M.	licence n°	
Chargé des relations avec la Presse :	M. Thierry HAASER	licence n°	13440
Chronos ES :	Mme Nancy GIETZENDANNER	licence n°	220615
	M.		
Classement :	M. Gérard PEUREUX	licence n°	
	Mme Odile PEUREUX	licence n°	

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) et du championnat des rallyes de la ligue grand Est.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA Plaine de l'ill <http://www.asapi0318.com> (rubrique Rallye du Florival) leur confirmation d'engagement ainsi que leur créneau horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 3 avril 2020 de 18h à 21h et le Samedi 4 avril 2020 de 7h à 9h Parking Mahle Behr et les vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 3 avril 2020 de 18h15 à 21h15 et le Samedi 4 avril 2020 de 7h15 à 9h15 Parking Mahle Behr à Rouffach.

**Aucun passeport technique ne sera établi pendant les vérifications**

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Sauter

Adresse : ZI Est -68250 ROUFFACH

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 23 mars 2020.

**ASA PLAINE DE L'ILL – 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ – Tél & Fax : 03.89.76.28.25**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum tout support confondu.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**La demande d'engagement devra parvenir à l'ASA Plaine de l'ill avec une copie du permis de conduire et de la licence 2020 de l'équipage.**

**3.1.13P.** Une retenue de 30% du montant des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait après le 19.03.2020. Une retenue de 50% des droits d'engagement sera effectuée dans le cadre d'un forfait déclaré après le 30.03.2020 jusqu'à la date du rallye.

**Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'ASA Plaine de l'ill : [asapi0318@orange.fr](mailto:asapi0318@orange.fr)**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : Parking Mahle Behr à Rouffach

**4.3.2.1 :** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- **d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

#### 4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

**5.1.1 :** Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8.)

Pour tous les rallyes (SAUF CFR terre, CFR tout terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) **à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.**

## 5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est : sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P.DESCRPTION

Le Rallye du Florival représente un parcours de 151.7 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 2, 3 Chez Bouvi

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**6.1.1 :** Rallye de doublure VHC et VHRS

### 6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.5. DUREE.** Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 28 mars 2020 de 9h à 19h

Vendredi 3 avril 2020 de 9h à 19h

**Rappel : le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3**

### 6.2.7. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages:

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

**Les trois pénalités sont cumulées.**

### Autres infractions :

- 1ère infraction, selon la gravité:
  - o 1 mn à 3 mn
  - o ou départ refusé
  - o ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

- 2ème infraction :
  - o interdiction de prendre le départ,
  - o demande de sanction à la FFSA
  - o amende du double du montant de l'engagement au rallye concerné.

**Les trois pénalités sont cumulées.**

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P.DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.5.19.1 OFFICIELS ET PERSONNELS.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange « Chef de Poste »

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :NON

Coupes : lots ou coupes

Scratch :	1 <sup>er</sup>	1 Coupe ou Lot
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe ou Lot
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe ou lot

Classes :	1 <sup>er</sup>	1 coupe ou Lot (si 3 partants)
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe ou Lot (si 6 ou + 6 partants)
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe ou Lot (si 9 ou + 9 partants)

Féminine	1 <sup>ère</sup>	1coupe ou Lot
----------	------------------	---------------

La remise des prix se déroulera le : Samedi 4 avril 2020 – Parking Mahle Behr à Rouffach

**Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle Behr à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le Vendredi 3 avril et devra être **IMPERATIVEMENT LIBERE LE DIMANCHE 5 AVRIL 2020 A 11HRS.****  
**En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.**

**Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.**

**Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle Behr à Rouffach.**

**TOUTES RECONNAISSANCES DES EPREUVES SPECIALES SONT INTERDITES EN DEHORS DES HEURES ET DATES AUTORISEES**

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LORRAINE – ALSACE



ASA Plaine de l'III

Ecurie Sport Auto Lefebvre

## DEMANDE D'ENGAGEMENT

**35<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival**

**Samedi 4 Avril 2020**

Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation au plus tard le :

23 mars 2020 (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

ASA Plaine de l'III – 5, rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Accompagnée des droits d'engagements :

260 Euros (avec publicité) – 520 Euros (sans publicité)

Les droits d'engagements sont établis à l'ordre de « **Ecurie Lefebvre – Rouffach** »

---

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DES DROITS D'ENGAGEMENTS  
SERA CONSIDEREE COMME NULLE.

---

Il est rappelé qu'un licencié ne peut en aucun cas s'engager à la même date à deux épreuves différentes. En signant le présent règlement, le concurrent et les conducteurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, de même qu'aux réglementations générales applicables (y compris des contrôles anti-dopage).

Ils certifient l'exactitude des déclarations au dos de cette feuille.